

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

23 MAI 2019

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 70

OBJET

**Sollicitation d'une  
subvention auprès du  
Conseil Départemental  
des Yvelines – aide à  
l'investissement des  
communes fusionnées**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 24 mai 2019  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 24 mai 2019  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 24 mai 2019

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix-neuf, le 23 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 mai deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur LETARD, Monsieur RICOME, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame DEBRAY, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Madame NASRI, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PERICARD  
Madame TEA à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur AGNES à Madame de JACQUELOT  
Madame DORET à Madame GUYARD  
Madame DILLARD à Monsieur VENUS  
Madame BURGER à Monsieur LEVEL  
Madame AZRA à Monsieur PRIOUX  
Madame LESUEUR à Madame VERNET  
Madame ANDRE à Monsieur JOLY  
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD  
Monsieur CADOT à Madame LESGOURGUES  
Madame GOMMIER à Monsieur LAZARD

**Etaient absents :**

Monsieur MITAIS  
Madame CERIGHELLI

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MERCIER

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20190523-19-E-24-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2019  
Date de réception préfecture : 24/05/2019

**N° DE DOSSIER** : 19 E 24

**OBJET** : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DES YVELINES – AIDE À L'INVESTISSEMENT DES  
COMMUNES FUSIONNEES

**RAPPORTEUR** : Monsieur OPHELE

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de sa politique de solidarité territoriale, le Conseil Départemental des Yvelines a mis en place un dispositif d'accompagnement des communes nouvelles issues d'une procédure de fusion de communes.

Au travers de ce plan d'aide à l'investissement des communes fusionnées 2019-2022, le Département des Yvelines entend contribuer au financement d'investissements pour la création, l'extension ou la rénovation d'équipements ou d'espaces publics dans un objectif de maintien et d'amélioration des services à la population existants d'une part ou de développement de nouveaux services d'autre part.

Sont éligibles à ce dispositif les travaux concernant les équipements suivants :

- ✓ Équipements scolaires et périscolaires,
- ✓ Équipements d'accueil de la petite enfance,
- ✓ Équipements sportifs et ludiques,
- ✓ Équipements polyvalents et associatifs,
- ✓ Équipements culturels,

et aménagements publics suivants :

- ✓ Travaux sur les bâtiments publics,
- ✓ Les espaces publics urbains,
- ✓ Les espaces verts,
- ✓ Les opérations de restauration du patrimoine monumental communal en péril protégé ou non,
- ✓ Les travaux d'entretien et de second œuvre,
- ✓ Les équipements matériels, notamment informatiques et mobiliers

À ce titre, le Conseil Départemental des Yvelines peut subventionner les projets présentés par la Ville à hauteur de 100 € par habitant représentant 50 % du montant des travaux subventionnables soit 9 195 800 €, ce qui représentent une subvention totale de 4 597 900 €.

Ce partenariat d'aide exceptionnel peut permettre de financer un ou plusieurs projets, chaque projet pouvant comprendre une ou plusieurs opérations.

Les projets proposés par la Ville ont fait l'objet d'une concertation avec le Département afin d'arrêter la liste, le contenu et le plan de financement des opérations suivantes détaillées dans le tableau joint à la délibération :

- Mise en valeur des centralités commerciales pour 6 500 000 € HT
- Mobilité pour 1 000 000 € HT
- Patrimoine historique, culturel et sportif pour 1 420 000 € HT
- Commune nouvelle numérique pour 940 000 € HT

La Ville s'engage à :

- mener une concertation avec les services instructeurs du Conseil Départemental préalablement au dépôt du dossier,
- conserver la propriété et maintenir la destination des équipements financés pour une durée d'au moins 10 ans,
- inscrire le financement des opérations dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement déterminé fondé sur une analyse des besoins de la collectivité et de son environnement au regard des équipements existants,
- demander au Département les panneaux d'information sur sa participation au moins quatre semaines avant l'ouverture du chantier des opérations financées,

Par ailleurs les projets présentés au Département doivent intégrer :

- une analyse des charges de fonctionnement pour une maîtrise des dépenses publiques,
- une conception permettant des équipements fonctionnels, mutualisés et évolutifs pour s'adapter aux besoins des collectivités,
- une qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- une conformité à la réglementation en vigueur pour les ERP notamment en matière d'hygiène et de sécurité, thermique et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à arrêter le programme définitif des travaux tel qu'annexé à la délibération et à solliciter une subvention au Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement des communes fusionnées 2019 -2022 » et à signer tous les documents s'y rapportant.

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

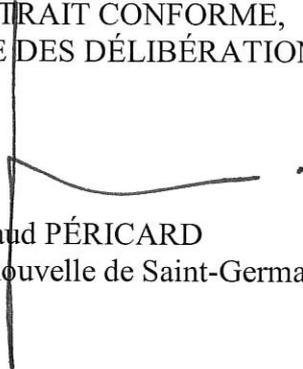
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à arrêter le programme définitif des travaux tel qu'annexé à la présente délibération et à solliciter une subvention au Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement des communes fusionnées 2019 -2022 » et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye



Projets	Montant prévisionnel HT	Montant plafonné	Subvention	Taux	Programmation prévisionnelle des travaux
<b>MISE EN VALEUR DES CENTRALITÉS COMMERCIALES</b>					
Requalification des espaces publics de l'entrée nord/ouest de l'hypercentre de Saint-Germain-en-Laye (place Jehan Alain, rue de Poissy et place de la Victoire)	2 000 000 €	1 925 800 €	962 900 €	50%	2020-2021
Requalification des espaces publics du secteur Château (rues de la Salle, des Coches, du Vieil abreuvoir, des Louviers et Collignon)	3 000 000 €	2 800 000 €	1 400 000 €	50%	2021-2022
Réaménagement de la place de la Grille Fourqueux	1 500 000 €	1 400 000 €	700 000 €	50%	2020 - 2021
	<b>6 500 000 €</b>	<b>6 125 800 €</b>	<b>3 062 900 €</b>	<b>50%</b>	
<b>MOBILITES</b>					
Réaménagement global des mobilités secteur lycée international (flux routiers, pistes cyclables...) première tranche Fourqueux / Saint-Germain	1 000 000 €	1 000 000 €	500 000 €	50%	2019
	<b>1 000 000 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>50%</b>	
<b>PATRIMOINE HISTORIQUE, CULTUREL ET SPORTIF</b>					
Réaménagement paysager du Jardin des arts	700 000 €	550 000 €	275 000 €	50%	2021-2022
Micro-folie place des Rotondes	300 000 €	300 000 €	150 000 €	50%	2019
Parc sportif Claude Bocard Fourqueux - schéma directeur - premiers aménagements	420 000 €	420 000 €	210 000 €	50%	2019
	<b>1 420 000 €</b>	<b>1 270 000 €</b>	<b>635 000 €</b>	<b>50%</b>	
<b>COMMUNE NOUVELLE NUMERIQUE</b>					
Raccordement et câblage divers : - commune déléguée de Fourqueux - 3 crèches : les jardins de la Grille, Berlioz, Lithz - mairie annexe place des Rotondes - raccordement du centre de sécurité urbaine PM/PN	940 000 €	800 000 €	400 000 €	50%	2019-2020
Mise à niveau matériels et logiciels - communes déléguées - groupes scolaires Charles Bouvard, Bonnenfant, Jean Moulin (20 VPI + ordinateurs) - changement du système de téléphonie					
Vidéo-protection - Espace Delanoë (place Victor Hugo) - Place de la Grille - Parc sportif Claude Bocard (rue Saint Léger) - 4 chemins (rue Pontel/Fourqueux)					
Alarmes intrusion : groupe scolaire et crèche de la commune déléguée de Fourqueux					
	<b>940 000 €</b>	<b>800 000 €</b>	<b>400 000 €</b>	<b>50%</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 860 000 €</b>	<b>9 195 800 €</b>	<b>4 597 900 €</b>	<b>50%</b>	